

## SCIENCES SOCIALES

### ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

**Laure de Verdalle, Thomas Fabre, Jean-Christophe Marcel,  
Frédérique Omer-Houseaux, Stéphane Peltan, Yamina Tadjeddine.**

**Coefficient : 3 ; durée : 6 heures**

Sujet : *L'entreprise : organisation économique ou organisation sociale ?*

Total des candidats : 512 – présents : 470 – Absents : 42

Note mini : 0 – Note maxi : 19,5 – Moyenne : 06,91 – Écart type : 03,75

Comme le veut cette épreuve, le sujet proposé cette année était une fois encore un sujet de sciences sociales, qui exigeait de la part des candidats de solides connaissances en sociologie, en économie et en histoire. Cette dernière discipline, trop souvent laissée pour compte dans les copies, s'avérait notamment indispensable pour mettre le sujet en perspective et pour éviter la simple "récitation" de connaissances en économie et en sociologie de l'entreprise. Le principal piège de la formulation proposée – qui renvoyait à une partie classique et bien identifiée du programme - consistait en effet pour les candidats à se réfugier derrière leurs cours et à ne pas faire l'effort de problématiser leur réflexion. Ce fut le cas pour la plupart de ceux qui n'ont accordé qu'une attention très rapide aux documents, qui avaient pourtant été soigneusement sélectionnés pour mettre les candidats sur la piste d'une articulation possible entre dimension économique et dimension sociale de l'entreprise (c'était le cas par exemple des premiers textes sur la responsabilité sociale des entreprises).

Le jury a donc valorisé fortement les copies qui ont réussi à éviter un plan dichotomique (l'entreprise est une organisation économique ; l'entreprise est une organisation sociale ; au mieux elle est à la fois économique et sociale) et qui ont véritablement travaillé la question des articulations possibles entre l'économique et le social (par exemple en se demandant en quoi et par quels canaux la dimension sociale de l'entreprise pouvait influencer sur ses performances économiques). Loin d'opposer ces deux dimensions intrinsèquement liées au sein de l'entreprise, il fallait questionner les conditions (historiques, politiques) et les limites de leur compatibilité.

Le jury rappelle donc une fois de plus que les documents constituent une part essentielle du sujet et qu'il importe de les considérer comme tels. Par ailleurs cette année les documents présentaient l'avantage d'être assez simples à analyser et ne devaient poser aucune difficulté majeure, à l'exception peut-être du document 6 portant sur les délocalisations. Ils fournissaient notamment aux candidats des données empiriques qui devaient leur permettre d'éviter un traitement trop théorique du sujet. Il ne s'agissait pas par exemple de réciter intégralement son cours de microéconomie, ou de ressortir une série de références sur la culture d'entreprise mais de les intégrer à un raisonnement de sciences sociales et de les confronter aux données disponibles.

Le jury a donc valorisé les copies qui :

1/ ont adopté dès l'introduction des définitions claires et précises (entreprise, organisation, organisation sociale, organisation économique) et ont su s'interroger sur la polysémie des termes "économique" (diversité des objectifs économiques, la sphère économique considérée comme un champ relativement autonome et isolable par l'analyse) et "social" (existence de phénomènes de socialisation dans l'entreprise, naissance d'une question sociale qui identifie le bien-être collectif et l'insère dans le politique) ;

2/ ont nourri leurs analyses par des connaissances historiques fines et précises. On attendait a

*minima* que soit évoqué le paternalisme d'entreprise, à travers des exemples précis et argumentés. L'article du Monde (document 1) suggérait un mouvement historique de prise en charge du social allant de l'entreprise à l'Etat-Providence puis tendant à se replier à nouveau sur l'entreprise, qui pouvait être discuté à la lumière des évolutions du droit du travail et de la protection sociale ;

3/ ont exploité de manière précise les documents proposés. Il ne suffisait pas par exemple de citer le document 6 au détour d'une phrase sur les délocalisations. Encore fallait-il voir que le phénomène recouvrait des réalités très différentes selon les secteurs d'activité et que les délocalisations pouvaient, dans certains cas, aller de pair avec des créations d'emploi. Pour ce document comme pour l'ensemble des documents statistiques, une exploitation efficace peut s'appuyer sur quelques calculs simples permettant d'interpréter les données. On pouvait mettre en évidence en rapprochant les documents 6, 7, 8 et 9, la diversité des entreprises (selon la taille, le secteur d'activité, l'ouverture internationale) et réfléchir sur l'impact de cette diversité sur les relations sociales à l'intérieur de l'entreprise.

4/ ont fait un usage, réfléchi et éclairé par les documents, de notions fondamentales des sciences sociales à l'intérieur de la perspective tracée par l'énoncé du sujet, s'interrogeant par exemple sur la façon dont les analyses économiques de l'entreprise intègrent la dimension sociale de leur activité : externalités, asymétries d'information, coûts de transaction, évolution des formes de l'organisation du travail...

5/ ont élargi leur panier de références pour aller évoquer des travaux portant sur le droit du travail, la protection sociale, le capitalisme, etc., sans pour autant tomber dans l'accumulation superficielle de noms et de titres, un excès toutefois moins présent que dans les copies de l'an dernier.

A l'inverse, le jury a sanctionné les copies qui :

1/ n'ont pas soigné la réflexion autour des termes du sujet. C'était sans doute là la principale difficulté et ne pas s'y atteler a inmanquablement conduit à passer à côté de l'épreuve, quand bien même les copies étaient longues et agrémentées de multiples références théoriques. Le manque de définitions et par conséquent de problématisation constitue le principal grief attribuable aux candidats qui n'ont pas réussi l'épreuve de sciences sociales.

2/ ont traité le sujet exclusivement comme un « sujet d'actualité », ou bien qui inversement n'ont évoqué les questions de la responsabilité sociale de l'entreprise ou des conséquences de la globalisation que de manière très allusive ;

3/ ont traité séparément approche économique et approche sociologique de l'entreprise. D'une part, comme on l'a déjà signalé, il s'agissait d'analyser les rapports entre dimension sociale et dimension économique de l'entreprise ; d'autre part, il ne fallait pas réduire de manière simpliste les termes « économique » et « sociale » aux approches disciplinaires auxquelles ils font *a priori* référence. Autrement dit, il fallait impérativement éviter un plan catalogue énumérant d'un côté les analyses de la théorie économique de l'entreprise, d'un autre côté le point de vue de la sociologie sur la question.

4/ ont adopté une posture normative trop marquée, soit en fustigeant le « cynisme » et l'hypocrisie des avatars récents du capitalisme, soit en magnifiant les bienfaits de la responsabilité sociale de l'entreprise. Certes, le sujet proposé fait régulièrement dans le monde scientifique l'objet de vifs débats, mais nous rappelons que les candidats ont pour objectif de rendre compte de manière structurée et problématisée des divers points de vue existant sur la question posée, ce qui implique un certain effort de neutralité dans le propos. Pamphlets et autres panégyriques sont donc sinon proscrits, du moins sévèrement sanctionnés.

5/ n'ont pratiquement pas fait mention des documents, ou inversement se sont limitées ou presque à la seule analyse des documents ; quelques-unes de ces copies, lorsqu'elles étaient claires, pertinentes et argumentées, ont pu atteindre une note proche de la moyenne, jamais davantage. On peut également signaler une tendance à utiliser les documents de façon très superficielle, parfois sans relier ces derniers à la question posée. Enfin, quelques erreurs grossières ont surpris le jury : envisager la réduction de la durée annuelle du travail ou l'augmentation du coût du travail ouvrier (document 3) comme le résultat d'une politique sociale des entreprises, considérer la relation entre taux de syndicalisation et taille de l'entreprise (document 8) comme un symptôme de relations

professionnelles plus apaisées dans des PME forcément conviviales, ou encore soutenir en dépit des données que les délocalisations sont toujours défavorables à l'emploi (document 6) sont autant de faux-sens qui sont la rançon d'une lecture des documents négligente et/ou incapable de s'extirper des lieux communs.

En ce qui concerne la forme, le jury remarque une fois de plus des écarts assez conséquents entre les copies. Il semble donc nécessaire de rappeler quelques consignes évidentes quant aux exigences propres à la dissertation. Une introduction ne doit être ni trop longue ni trop courte, elle doit comporter une définition des termes du sujet, une problématique claire et aisément repérable, une annonce de plan rigoureuse et précise. Les transitions entre les parties (et même entre les sous parties) sont absolument nécessaires à la clarté du devoir et elles doivent clairement montrer en quoi ce qui déjà été exposé ne suffit pas à répondre à la question et doit être complété par ce qui suit. Les documents mobilisés doivent être cités. Enfin, il convient que les candidats prennent le temps de relire leurs copies, dont certaines présentent un niveau d'orthographe absolument catastrophique. Par rapport à l'an dernier, le jury a par contre apprécié l'absence de copies "fleuves" et trop souvent pauvres sur le fond. La quantité n'étant pas nécessairement gage de qualité, les meilleures dissertations sont souvent celles qui savent mettre en oeuvre une démonstration économe, allant à l'essentiel et mobilisant à bon escient les connaissances acquises.